

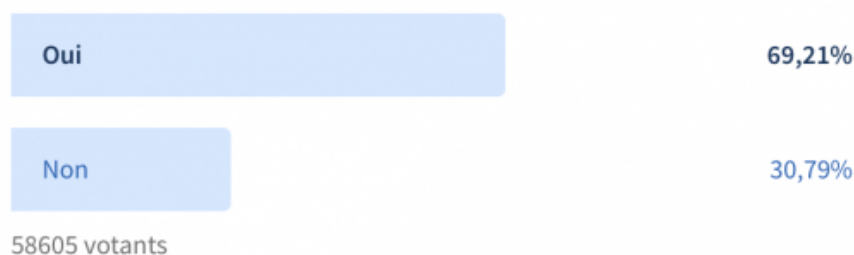
# Consentement des vieux au vaccin : 30% des sondés du Figaro sont des nazis

écrit par Christine Tasin | 21 décembre 2020

## Covid-19 : faut-il demander un consentement écrit avant de vacciner les personnes âgées ?

Par Le Figaro

Publié hier à 12:36

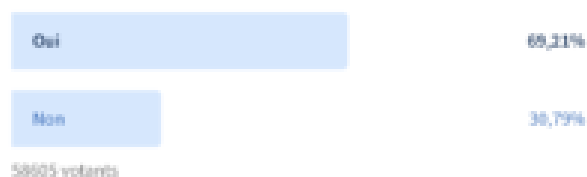


On peut se réjouir que, à l'heure où j'écris cet article, il y ait quand même 70 % des sondés qui trouvent normal de ne pas vacciner les vieux sans consentement...

## Covid-19 : faut-il demander un consentement écrit avant de vacciner les personnes âgées ?

Par Le Figaro

Publié hier à 12:36



<https://www.lefigaro.fr/sciences/covid-19-faut-il-demander-un-consentement-ecrit-avant-de-vacciner-les-personnes-agees-20201220>

**Mais 30%, soit un sondé sur 3 qui trouverait normal d'imposer le vaccin aux personnes âgées sans consentement c'est abominable, c'est terrifiant..**

Et encore le terme consentement est très ambigu, le leur de consentement ? Celui de leur famille ? Celui de leur médecin traitant ? Qui, en cas de démence sénile et autres Alzheimer, décidera, si tant est qu'on demande le consentement à qui que ce soit ?

Quelques commentaires de lecteurs du Figaro qui font froid dans le dos, notamment le premier, mais le dernier n'est pas mal non plus :

---

**Lo (le vrai)**

le 21/12/2020 à 08:08

NON. Le principe de précaution bêtement sacralisé par Chirac dans la Constitution, ça commence à bien faire.

Ou alors ils payent 100% des frais médicaux d'hospitalisation vu que les vaccins des biotechs sont efficaces à 95%.

Au passage, merci à la mondialisation libérale d'avoir permis ce progrès technique fantastique.

Encore au passage, merci aux startups d'avoir fossilisé les labos traditionnels et leur vaccin traditionnel non seulement moins efficace mais qui arrivera plus d'un an après les autres.

**normand14970**

le 21/12/2020 à 07:28

Pour ceux comme moi, qui ont fait leur service militaire... Est ce que l'on nous a demandé notre consentement quand on a dû tous se refaire vacciner ???? NON c'était obligatoire. Que tous les p'tits vieux et toutes les personnes qui sont atteintes d'un risque de comorbidité ( soit 95 % des personnes en réa) doivent OBLIGATOIREMENT être vaccinés. Et je fais parti de ces personnes à risque avec mon diabète. Point Barre. Sinon pas d'accès à l'hôpital et au service de réa !!!

**Snefrou**

le 21/12/2020 à 00:01

Ceux qui refusent la vaccination devraient l'assumer en n'encombrant pas les réanimations

le 20/12/2020 à 23:32

Vite le temps presse ! Pendant que les Français bavardent et se posent des questions inutiles, les autres pays organisent leurs campagnes de vaccination générale.

**PU75**

le 20/12/2020 à 20:47

Ça commence à bien faire le laxisme.  
Tout ce que nous faisons comme sacrifices depuis le début c'est pour protéger les anciens alors maintenant que le vaccin est disponible nos chers anciens vont se faire vacciner pour nous permettre de revivre normalement.

**Des nazis, vous dis-je ! Pas étonnant que l'on se retrouve avec un Macron à l'Élysée !**

## A contrario beaucoup de bon sens et d'amour de la liberté pour les autres :

**Lilys87**

le 20/12/2020 à 21:39

Les gens qui votent non, ça se passe comment ? Les personnes âgées ne sont pas des personnes pour vous ?

**Cdlacom**

le 20/12/2020 à 21:11

Oser poser la question en dit long sur la dérive totalitaire dans laquelle nous sommes. Jusqu'à preuve du contraire, même vieux, nous ne sommes pas du bétail !

**pbus**

le 20/12/2020 à 21:00

après les vieux grabataire, on va s'en prendre aux fous, puis, aux handicapés, enfin, à ceux qui s'opposent? pour voir comment agit le vaccin? s'ils impose le vaccin, ce sera une vrai guerre civile.... et là, sincèrement les quelques morts du covid, ce sera pas grand chose...

**yves92**

le 20/12/2020 à 18:10

Avec Macron, c'est presque un nouveau scandale sanitaire tous les jours, désormais la vaccination forcée des résidents d'EHPAD, après les avoir laissés mourir en interdisant de leur donner les soins recommandés par le Dr Raoult ? Qu'elle est belle la France "en marche"...



yves92

le 20/12/2020 à 14:32

La question inverse s'imposait : écrit ou pas, est-il envisageable de vacciner une personne sans son consentement ?

**Effectivement, le vrai scandale est que l'on puisse se poser la question... et il semble que le gouvernement se la pose !**

Le titre du Figaro (encore lui) est explicite... le consentement au vaccin est un obstacle, parce que l'obtenir est délicat... Où l'on apprend au passage que, déjà, les personnes âgées en Ehpad sont vaccinées sans leur consentement !

[...]

Cette population à risque sera donc la première à se faire vacciner, dès la dernière semaine de décembre, a annoncé le gouvernement. Reste à savoir si les aînés des 7400 Ehpad du territoire seront volontaires?

[...]

«Ce vaccin a été fait très rapidement», «Je me ferai vacciner quand ce sera un vaccin "Pasteur", fabriqué en France», «À quoi ça sert si ça n'empêche pas d'avoir le virus?»... Autant de questions ou de blocages exprimés par les pensionnaires des maisons de retraite, selon la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), qui a mené une enquête interne sur l'acceptation de cette campagne vaccinale. 53% des résidents seraient candidats à la vaccination, selon cette étude réalisée entre le 30 novembre et le 7 décembre. Le pourcentage de réfractaires culmine à 76 % chez les 1 992 soignants en Ehpad interrogés.

[...]

Plus sensible encore est la question du consentement des personnes âgées atteintes de troubles cognitifs. C'est le cas

de 57% des résidents d'Ehpad et de 70% de ceux qui sont accueillis dans des unités de soins de longue durée. Après les vives critiques sur l'isolement des aînés en Ehpad pendant le premier confinement, leur libre choix à recevoir cette injection est scruté à la loupe. Cette précaution éthique est d'autant plus cruciale qu'il s'agit de la première phase de vaccination. «Personne ne sera vacciné contre sa volonté. Le consentement des personnes sera systématiquement recherché», a rassuré, jeudi, [Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie](#), lors d'un séminaire virtuel du cercle Vulnérabilités et Société. Les résidents d'Ehpad bénéficieront d'une consultation médicale de prévacination qui permettra de les informer et de recueillir leur consentement. Un travail préparatoire aux airs de marathon, en pleines vacances de Noël.

Mais comment s'assurer que ceux qui ont du mal à s'exprimer donnent leur accord? Comment expliquer le rapport bénéfice/risque à une personne à un stade Alzheimer avancé? Comment parler des effets secondaires sans être anxiogène? Face à ce casse-tête, les professionnels du grand âge ont appelé le gouvernement à clarifier, d'un point de vue juridique, la prise de décision de la vaccination chez les personnes atteintes de troubles cognitifs. «Quand elles n'ont pas de tuteur ni de personne de confiance désignée, on est dans une zone grise. Nous avons besoin de savoir qui va prendre cette décision. Tous les ans, on vaccine des personnes âgées contre la grippe sans leur consentement. Aujourd'hui, on se rend compte que c'est intenable. Il y a un déni de justice sur ce sujet qui doit être réglé en urgence», insiste Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA).

Pour les patients qui ne bénéficient pas d'une tutelle avec une représentation en matière de santé – la majorité – ou encore d'une personne de confiance, Dominique Monneron,

directeur de la fondation Partage & Vie, préconise «une procédure spécifique de décision collégiale». Celle-ci réunirait la personne de confiance ou la famille et impliquerait le médecin traitant, le médecin coordonnateur, voire un psychologue. Elle pourrait de surcroît être supervisée par un magistrat. Le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa) juge pour sa part que la rédaction d'un consentement à la vaccination par écrit est indispensable. Ce document officiel permettrait à la fois de formaliser le consentement et de parer les risques juridiques.

[...]

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/vaccination-en-ehpad-le-delicat-recueil-du-consentement-20201220>

**Mais comme ils envisagent sereinement de ne demander le consentement à personne en rendant le vaccin obligatoire pour travailler, voyager, se cultiver, aller au resto... Les nazis sont au pouvoir.**